Texte 8

Juste la fin du monde - 3

Problématique : comment cette dispute met-elle en évidence l'échec de la communication au sein de la famille ?

1-13 : le désarroi d'Antoine

27-38 : la défaite du langage

14-27 : la violence de la parole

38-54 : une incompréhension tragique

ANTOINE. — [...] Catherine, aide-moi,

je ne disais rien,

on règle le départ de Louis,

il veut partir,

je l'accompagne, je dis qu'on l'accompagne, je n'ai rien

dit de plus,

qu'est-ce que j'ai dit de plus?

Je n'ai rien dit de désagréable,

pourquoi est-ce que je dirais quelque chose de

désagréable,

qu'est-ce qu'il y a de désagréable à cela,

y a-t-il quelque chose de désagréable à ce que je dis?

Louis! Ce que tu en penses,

j'ai dit quelque chose de désagréable?

Ne me regardez pas tous comme ça!

CATHERINE. — Elle ne te dit rien de mal,

tu es un peu brutal, on ne peut rien te dire,

tu ne te rends pas compte,

parfois tu es un peu brutal,

elle voulait juste te faire remarquer.

ANTOINE. — Je suis un peu brutal?

Pourquoi tu dis ça?

Non.

Je ne suis pas brutal.

Vous êtes terribles, tous, avec moi.

LOUIS. — Non, il n'a pas été brutal, je ne comprends pas

ce que vous voulez

dire.

ANTOINE. — Oh, toi, ça va, « la Bonté même »!

CATHERINE. — Antoine.

ANTOINE. — Je n'ai rien, ne me touche pas!

Faites comme vous voulez, je ne voulais rien de mal, je

ne voulais rien faire

de mal,

il faut toujours que je fasse mal,

je disais seulement,

cela me semblait bien, ce que je voulais juste dire

- toi, non plus, ne me touche pas!-

je n'ai rien dit de mal,

je disais juste qu'on pouvait l'accompagner, et là,

maintenant,

vous en êtes à me regarder comme une bête curieuse,

il n'y avait rien de mauvais dans ce que j'ai dit, ce n'est

pas bien, ce n'est

pas juste, ce n'est pas bien d'oser penser cela,

arrêtez tout le temps de me prendre pour un imbécile!

il fait comme il veut, je ne veux plus rien,

je voulais rendre service, mais je me suis trompé,

il dit qu'il veut partir et cela va être de ma faute,

cela va encore être de ma faute,

ce ne peut pas toujours être comme ça,

ce n'est pas une chose juste,

vous ne pouvez pas toujours avoir raison contre

moi, cela ne se peut pas,

je disais seulement,

je voulais seulement dire

et ce n'était pas en pensant mal,

je disais seulement,

je voulais seulement dire...

LOUIS. — Ne pleure pas.

ANTOINE. — Tu me touches : je te tue.

A) Le désarroi d'Antoine:

L. 1 à 4 : Confusion de la situation : appel à l'aide à Catherine : « Catherine aide moi » + autres pronoms : « je », « on », « il » (Louis) ainsi que brièveté des phrases : volonté de clarifier les choses.

Parataxe : pas de liaison entre les deux phrases : « on règle le départ de Louis,/Il veut partir, ».

L. 5-7 : « je l'accompagne » : présent de futur proche. La réalité de l'action prévue s'affaiblit : le verbe de mouvement « accompagner » devient subordonnée « qu'on l'accompagne » du verbe « dis », puis passé. L'action est diluée par pronom impersonnel « on », puis rejeté dans l'incertitude avec le passé.

« Qu'est-ce que j'ai dit de plus ? » : question rhétorique

Les lignes 1-6 visent à manifester la bonne foi de la réaction d'Antoine : conclusion détachée de l'événement en lui-même : « désagréable ».

L. 7 : Antoine revient sur les circonstances après 7 lignes : faiblesse de l'argumentation. Plus de lien entre « désagréable » et ce qu'a dit Catherine avant l'extrait. Reprend tardivement la remarque de Catherine. Noyé dans les circonstances. Refus de qualification de « désagréable » arrive trop tard. Désarroi. Il tourne autour du pot.

L. 8-12 : multiplication des maladresses argumentatives. Succession de questions dans les lignes 8 et 10. Questions équivalentes. Incohérence. Antoine commence par les causes, avant de se poser la question ellemême : « désagréable » oui ou non. Les propos ne portent pas sur les faits mais sur le « pourquoi ». Portée trop générale.

« Je dirais » / « Je dis ». « Je dirais » : Conditionnel : hypothèse. « Je dis » : vérité générale. Jugement sur chacune des paroles d'Antoine, en général. Porte sur sa personnalité. Attente du « j'ai dit ».

L. 11-12 : Apostrophe à Louis. Interpellation. Pas capable de se défendre tout seul, et fait appel à son frère, qui est seul destinataire de la question. Plus un argument personnel, s'en remet à un jugement extérieur : désarroi. « J'ai dit » : familier (inversion sujet-verbe absente). Question : souligne un doute sur qqch de claire juste avant : « Je n'ai rien dit de mal ». Il ne s'oppose pas aux autres, mais annule l'intérêt du passé composé.

L. 13 : réaction commune de la famille : réaction muette : « regardez ». Arme famille redoutable : rien qu'en regardant (en se taisant), dépassent paroles d'Antoine. Impératif + ! : emportement d'Antoine. Leur réaction va a l'encontre des attentes. Attend une réponse. Se sent agressé : « tous » + « comme ça ». Ne maitrise plus la situation : désarroi.

B) Violence de la parole :

L. 14-18 : Reproches de Catherine : structure de la réplique « Elle ne te dit rien de mal, tu es un peu brutal, on ne peut rien te dire, tu ne te rends pas compte, parfois tu es un peu brutal, elle voulait juste te faire remarquer ». Effet de chiasme : répétition donc insistance, et renfermement de la parole sur elle-même. Catherine n'arrive pas à développer plus de trois idées à la fois : effet de boucle.

Négation : dénigrement. Accent sur les valeurs péjoratives + « on ne peut rien te dire ». On indéfinit : généralisation du caractère d'Antoine + hyperbole sur « rien ». Vérité générale : susceptibilité d'Antoine permanente.

Modalisation : « un peu », « parfois », « juste » : effet d'atténuation. Volonté de minimiser.

Construction syntaxique ligne 18 : absence de COD : « elle voulait juste te [?] faire remarquer [?] » + imprécision sur « le faire ». Ne dit pas de quoi elle parle. Reproches ne font pas progresser le dialogue. Violence de la parole : vérité générale. Atténuation : accentuent l'innocence de Suzanne, mais font donc amplifier brutalité Antoine. Ambigüité : contraste sur « juste ».

L. 15-23 : contre-offensive d'Antoine. Deux questions + passage à la ligne : sidération. N'arrive pas à réagir face à Catherine. Passage à la ligne : attente de réponse ? Silence : réflexion. Reprend l'affirmation avec une question. Ensuite. Phrase déclarative avec négation : dénégation ferme. Phrase avec points. Incompréhension.

Construction syntaxique 23 : « tous » + « vous » opposé à « moi ». « Vous » renforcé par « tous » : isolement d'Antoine. Virgule + complément circonstanciel. Polysémie « Terrible » : fait peur + est pénible.

L. 24-27 : un apaisement impossible à trouver. Louis intervient pour défendre son frère de manière inattendue. Il se désolidarise. Négation renforcée : « non » + « n'a pas été ». Ensuite : pour but de ramener à une situation plus gérable. Se concentre sur les faits : passé composé. Réduit la validité de la non-brutalité d'Antoine. Antoine est peut-être brutal, mais ne l'a pas été sur ce point en particulier. Cherche à apaiser la situation ? Se place du côté d'Antoine. Réaction de Louis arrive trop tard. Louis aurait dû intervenir l. 12. Antoine a demandé à Louis « ce que tu en pense », « ce que » : imprécision. Antoine s'énerve. Agressif, désagréable. Empêche l'apaisement cherché par Louis. Se conforme à l'idée qu'on les autres de lui. Perte de contrôle. Familiarité : interjection « oh » et « ça va ». Brutalité dans le choix des mots. Expression figée, ironique : « la Bonté même ». Guillemets de modalisation. Distance entre Antoine et ce qu'il dit. Inversion du sens de la phrase. Antiphrase. Nouveau reproche de Catherine. Infantilisation. Le reprend sur ses paroles. Elle ne perd pas le contrôle : point. Pas comme Antoine.

C) La défaite du langage

L. 28-32 : TROU Antoine essaie de clarifier la situation. Il est mal compris et mal jugé. Souffrance. Didascalie interne « ne me touche pas ». Brutalité. Le langage n'arrive pas à rapprocher les membres de la famille : il manipule les membres de la famille.

Négation : suite des paroles fondées sur des malentendus. Aucun ne parle de la réalité de la situation. « Ne me touche pas » : formulé vers Catherine. Impératif : distance physique + affective.

Négation « je n'ai rien » : refus d'aide et manifestation du désespoir.

Répétition des verbes « faire » et « vouloir » : hiatus entre intentions et actes. « Je ne veux rien » et « je fais toujours ». Utilisation différente du verbe « faire » pour la famille et pour lui-même.

« Je ne voulais rien de mal » : Intentions pas mauvaises. « Je ne voulais rien <u>faire</u> de mal » : concentré sur les actes. Difficulté de coordonner actes et intention. Même si intentions positives, passent pour négatives.

Antithèse « Je ne voulais rien faire de mal » / « il faut toujours que je fasse mal ». Polysémie sur « faire mal » : faire mal, ne pas faire correctement, ou faire mal, blesser.

Modalisation : « je disais seulement », « je voulais seulement dire », « cela me semblait bien ». Le langage n'arrive pas à le sauver. Les paroles sont souvent provocatrices de malentendus.

Il s'exprime mal. Met en évidence qqch qu'il ne veut pas. « Toujours » et « faire ». Impossibilité de ne pas rater. Il cherche à expliquer ses intentions. Veut expliquer ses paroles.

L. 33-38: la dégradation irrémédiable de la situation. Syntaxe de « Toi, non plus virgule ne me touche pas » : virgule après toi : didascalies internes : interruption de son discours : confusion. « — » : aparté. Elle voudrait l'aider, mais si réaction soulignent une distance entre Antoine et Suzanne ainsi que là virgule. « Dégradation irrémédiable » : jugement moral : « bien » / « mal » / « juste ». N'arrive pas à faire comprendre le caractère innocent de ces paroles. « Vous en êtes à » : évolution négative. « Bête curieuse » : expression péjorative plus imprécision des reproches d'Antoine : « cela » + « ce que j'ai dit » + hésitation entre « bien » et « juste » + phrase incohérente : blanc et virgule souligne phrase en suspens. La façon de présenter les choses par Antoine se dégradent : Antoine enfermé sous une étiquette négative + vocabulaire du jugement qu'il applique à lui-même : vocabulaire moral pour qualifier ces propos et prouver leur positivité : confusion : n'arrive pas défendre ses propos donc porte une accusation, mais floue. Expression enfantine « ce n'est pas juste » : faiblesse dans l'argumentation.

D/1.39-54: Une incompréhension tragique

→ Antoine renonce à se défendre dans un aveu d'échec qui lui assigne définitivement le mauvais rôle, assumé finalement malgré lui l'homme « brutal » se révèle dans la dernière menace)

L. 39-43 : La supplication de la ligne 39 (arrêtez = impératif) signale l'impuissance du pers et insiste avec « prendre pour » sur le fossé, qui devient tragique car permanent (« tout le temps »), entre les apparences et la réalité. Mais Antoine renonce à se défendre et revient une dernière fois sur le sujet du conflit, le départ de Louis en mettant à distance son frère par l'opposition entre les deux formes du verbe « vouloir » appliquée à Louis (pour lequel il y a concordance entre les intentions et les actes avec « comme ») puis à lui-même où la négation temporelle et complète « plus rien » signe son abdication argumentative : il ne peut ensuite (1.42) que revenir sur le passé à l'imparfait puis au PC, qui confirme presque qu'il est responsable de sa situation présente puisqu'il est sujet du verbe pronominal « je me suis trompé ». La reprise de l'action source de dispute, « il dit qu'il veut partir », au présent d'énonciation ne lui permet pas en effet de se projeter vers une résolution de la crise puisque le futur proche « cela va être » signale à la fois son incapacité à s'adapter par la formule figée

choisie et le côté irrémédiable de la conséquence, clairement tragique ici surtout qu'elle est répétée avec l'ajout de l'adverbe « encore » qui insiste sur une récurrence : Antoine apparaît définitivement comme le bouc-émissaire de la famille.

L .44-47: La fin de sa lamentation tourne à vide, par des formules très imprécises (« comme ça » / « ce » / « chose ») qui soulignent le refus de la situation (négations, en particulier sur le verbe modal « pouvoir ») en même temps que sa permanence (« toujours »). Les pronoms personnels, un temps évacués, réapparaissent pour signifier la rupture définitive 1.46 « vous... contre moi »

L .48-54 : La dernière pause (le blanc entre les lignes 47 et 48) montre à quel point Antoine a saisi qu'il ne changerait pas l'attitude de la famille envers lui et signale donc un nouveau renoncement. Sa dernière tentative de revenir au propos qui a déclenché tout le conflit est infructueuse car bloquée sur une parole dont il a conscience qu'il n'a pas réussi à la formuler, parole impossible qui ne dit plus rien, d'où la répétition à l'identique de deux phrases qu'il aurait pu répéter encore et encore si Louis ne l'avait pas interrompu (c'est le sens des ponts de suspension 1.52). Il faut noter la formule étonnante « en pensant mal » qui se substitue à la tournure attendue en pensant à mal : ce n'est même plus l'innocence de sa pensée qu'il défend mais la justesse (donc la légitimité) de celle-ci, comme si on pouvait la lui reprocher et en faire un nouveau sujet de grief contre lui.

La réplique de Louis est ambiguë : son impératif est-il la marque d'une compassion (qui les rapprocherait) ou d'un agacement voire une menace (avec le point qui peut évoquer une certaine froideur), les éloignant irrémédiablement ? La réaction d'Antoine (dont le point peut signaler la détermination) ne peut que valider l'hypothèse de la rupture; après avoir refusé l'aide des deux femmes, il rompt avec son frère par une menace qui pousse la violence de la scène à son paroxysme en supprimant le « si » hypothétique du début de la phrase et en créant une asyndète qui met en évidence la conséquence, au présent « je te tue ». Cette tournure au potentiel apparaît même finalement comme performative : le meurtre symbolique passe par la parole anti efficace, mais malheureusement pas pour réconcilier les personnages.